



FKP

Fédération de Kinésiologie
Professionnelle

Bulletin d'adhésion/renouvellement d'adhésion 2023 : CENTRE DE FORMATION / ECOLE de KINESIOLOGIE

Votre structure développe d'autres types d'enseignements en parallèle de la kinésiologie ?
... Rejoignez-nous aussi à la FFPAP : Fédération Française des Pratiques Alternatives Professionnelles.

Dénomination sociale du centre de formation/école : _____ **ETAPE 1 : ETAT CIVIL**

Nom : _____ Prénom : _____ Fonction : _____

Date de création : _____ Statut juridique : _____ SIRET : _____ Tel. Fixe : _____

Tél. portable : _____ Mail : _____ Site web/blog : _____

Adresse : _____ CP / VILLE : _____

Lieu(x) de formation : _____ Le cursus complet de kinésologue y est-il proposé ? : oui non

Si non, combien d'heures ? _____ Et la certification ? : oui non Si non, proposez-vous un examen final ? : oui non ; un examen continu ? oui non

D'autres formations en médecines alternatives ? Oui, lesquelles ? _____

Si oui, la FKP vous permet d'inclure à votre adhésion celle à la FFPAP (Fédération Française des Pratiques Alternatives Professionnelles) pour le même tarif annuel, souhaitez-vous valider ? oui non
(offre nominative valable uniquement pour adhésion sur statut équivalent de centre de formation/école _ valeur 180 euros annuel)

Comment avez-vous connu la FKP ? _____

L'adhérent autorise la FKP à communiquer ces informations aux partenaires dont il relève par son statut, pour ouverture des droits aux « tarifs privilèges adhérents _centre de formation/école, ainsi qu'à de potentiels clients. En soumettant ce formulaire, l'adhérent accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de sa demande et de la relation commerciale qui peut en découler. En renvoyant son dossier et le règlement de la cotisation, l'adhérent atteste sur l'honneur de l'exactitude et de l'authenticité des informations et documents communiqués ; et accepte de recevoir des emailing d'informations de la FKP. Si vous souhaitez permettre à vos stagiaires et certifiés de bénéficier des services de la Fédération par votre action de mise en relation, vous vous engagez à obtenir de leur part l'autorisation de nous transmettre leurs coordonnées afin qu'ils soient recontactés. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepter les statuts de la fédération disponibles sans restrictions aucunes sur le site internet de la FKP.

Fait le : / / à :

Signature et tampon :

Pièces à fournir :

- Relevé KBIS (de moins de 3 mois) et SIRET
- Bulletin d'adhésion (3 pages)

Transmission de votre dossier
par mail à : infos.fkp@gmail.com



ETAPE 2 : Charte de déontologie

Le respect des règles de la présente Charte repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement, dans l'observance des grands principes suivants : Dans le cours du texte, nous utilisons le terme « centre de formation ou école de kinésiologie » pour désigner la structure, mais également les formateurs au sein de ces structures. Lorsque nous utilisons l'un de ces termes, cela englobe à chaque fois les trois même lorsqu'uniquement un des trois est cité.

Règle 1 : Un centre de formation/une école en kinésiologie

Le centre de formation/l'école de kinésiologie informe dans ses contenus de formation l'éthique de la profession de kinésologue. Il informe ses stagiaires du cursus recommandé par la FKP pour devenir kinésologue en mettant à leur disposition les différents codes de déontologie. Le centre de formation informe ses stagiaires et indique sur ses supports de communication qu'il forme à une technique qui ne se substitue pas à la médecine. Le centre de formation présente la FKP à ses stagiaires ainsi qu'à ses enseignants. Le centre de formation doit informer ses élèves lorsqu'un module enseigné ne compte pas dans les heures du cursus de kinésiologie. Conformément à la loi, les tarifs de formation doivent être affichés sur les supports d'informations. Le centre de formation doit expliciter le cadre de la formation, ses exigences et ses objectifs pédagogiques ; il doit garantir l'accès aux informations requises pour la réussite de la formation et aux ressources nécessaires pour effectuer les apprentissages. Le centre de formation doit informer le stagiaire sur les conditions d'installation professionnelle.

Règle 2 : L'école doit placer le stagiaire au centre de ses intérêts

Le centre de formation doit reconnaître chacun des apprenants dans sa singularité : son histoire, ses représentations, ses valeurs, ses stratégies d'apprentissage, ses acquis et ses projets. Le centre de formation s'informe, dès l'inscription dans le cursus de formation, sur les objectifs et les motivations de ses élèves. Il vérifie que l'enseignement proposé réponde bien à leurs besoins et à leurs attentes. L'école de kinésiologie ne doit jamais enfermer quiconque dans une identité indépassable : il doit lui permettre d'explorer, de découvrir et de s'engager vers d'autres possibles. Le centre de formation doit rendre possible, identifier et valoriser les apprentissages de chacun ; à travers les tâches réalisées, il doit l'aider à repérer les objectifs atteints et les progrès effectués. Le centre de formation doit promouvoir l'expression de chacun et éviter toute forme d'humiliation, d'agression ou d'exclusion ; pour cela le formateur doit, en particulier, garantir à chacun le droit au tâtonnement et à l'erreur. Le centre de formation doit, à travers tous ses comportements, lier en permanence bienveillance et exigence à l'égard de tous. L'école doit respecter et faire respecter l'intégrité morale et physique de toute personne à chaque instant. Le centre de formation doit veiller à mettre en place les méthodes de travail permettant à chacun d'effectuer les opérations mentales requises par les apprentissages ; il doit faire en sorte que les modes de regroupement choisis servent les objectifs visés. L'école doit s'attacher à formuler les consignes nécessaires au bon déroulement du travail avec la plus grande clarté et précision, en vérifiant leur assimilation par tous. L'école est responsable de la pertinence des savoirs transmis. À ce titre, il s'assure de la validité des contenus et garantit ainsi la qualité de la formation dispensée. Le centre de formation doit être conscient des limites de ses propres savoirs et les reconnaître face aux apprenants. Il doit rechercher les informations dont il ne dispose pas et être capable de renvoyer l'apprenant à d'autres sources de savoir que lui-même. Le formateur doit faire preuve d'impartialité dans la transmission des savoirs, dans l'animation des groupes et dans les évaluations qu'il effectue. Il doit s'interdire toute forme de propagande et présenter, sur les questions problématiques, les différentes options de la manière la plus exhaustive possible. Le formateur doit rechercher et élaborer les méthodes pédagogiques les plus adaptées afin de permettre aux apprenants de comprendre et d'assimiler les savoirs transmis. Le centre de formation doit effectuer des feedbacks qui permettent à l'apprenant de se situer dans ses apprentissages et de progresser en identifiant ce qu'il a appris, le chemin parcouru et ce qu'il lui reste à apprendre.

Je soussigné(e)..... Né(e) le..... à.....
Demeurant.....

Accepte la présente charte de déontologie et déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune condamnation et n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire à ce jour. J'assume l'entière responsabilité des cours enseignés, des propos que nous tenons et des actions mises en place au sein de ma structure. Je dégage la FKP de toute responsabilité liée à nos enseignements et actions.

Fait à..... pour servir et valoir ce que de droit.

Date :/...../..... ;

Signature et tampon de la structure :

Nom :

Prénom :

Dénomination centre de formation/école :

ETAPE 3 : Formulaire de Gestion des Données Personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à permettre à la Fédération de Kinésiologie Professionnelle, de communiquer sur les projets à venir, de vous informer sur les partenariats en cours ou sur toutes informations pouvant vous être utiles. J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux partenaires de la FKP et à de potentiels clients pour vous et professionnels. Les informations connues et transmises sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que la Fédération de Kinésiologie Professionnelle existera sauf si : vous exercez votre droit de suppression / modification des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse suivante : infos.fkp@gmail.com sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide (En PJ à votre mail fournir : copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport ou permis de conduire).

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par écrit à l'adresse suivante : infos.fkp@gmail.com sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide (En PJ à votre mail fournir : copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport ou permis de conduire). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. (Plus d'informations sur : www.cnil.fr). Pendant la période de traitement de vos données, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par un tiers non autorisée. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...)

Fait le : / / à :

Signature et tampon de la structure :

Retrouvez-nous sur :



Votre dossier sera traité **sous dizaine**, et votre adhésion sera confirmée par « un mail de bienvenue », avec facture acquittée et process d'accès aux offres privilégiées de nos partenaires.

ETAPE 4 : Votre règlement par virement bancaire



Sélectionnez ici vos prestations :		Tarif €
Référencement dans le « Répertoire du bien-être » : Accueil - Répertoire du Bien-être (repertoireubienetre.com)	<input checked="" type="checkbox"/>	79 0
Cotisation d'adhésion annuelle à la FKP du 1er janvier au 31 décembre 2023 de 180 euros au prorata : <i>Exemple : si vous adhérez au mois de mars, vous réglerez 7,50 X 10 mois ; soit 75 euros.</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	_____
Label qualité FKP	<input checked="" type="checkbox"/>	29 0
Label qualité FFPAP	<input type="checkbox"/>	20
Logo FKP	<input type="checkbox"/>	20
Logo FFPAP	<input type="checkbox"/>	20
Total €		

RIB FKP

TITULAIRE DU COMPTE : FKP / BIC : CRLYFRPP
IBAN : FR71 3000 2026 3500 0007 2530 M81